

Date de dépôt : 8 décembre 2011

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la gestion de la Fondation pour les zones agricoles spéciales pour l'exercice 2010

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Préambule

Le Conseil d'Etat communique au Grand Conseil le rapport annuel de gestion établi conformément à l'article 7 de la loi concernant la constitution de la Fondation pour les zones agricoles spéciales (PA 330.00), du 19 septembre 2008.

Ce rapport comprend le rapport administratif, soit le rapport d'activité et de rémunération de la Fondation, ainsi que ses états financiers 2010 révisés, approuvés par le conseil de fondation le 13 septembre 2011. En date du 7 décembre 2011, le Conseil d'Etat a donné son approbation au rapport administratif, conformément à l'article 4 des statuts de la Fondation (PA 330.01).

Constituée le 25 novembre 2008 par l'entrée en vigueur de la loi PA 330.00, la Fondation pour les zones agricoles spéciales (ci-après la Fondation) a pour principale mission d'assurer la gestion foncière des zones agricoles spéciales, destinées à accueillir les serres et autres installations nécessaires à la production agricole non tributaire du sol.

Les périmètres de ces zones, approuvés par le Conseil d'Etat le 24 janvier 2007, comprennent les principaux secteurs à vocation maraîchère ou horticole de la Plaine de l'Aire, des anciens marais de Veyrier-Troinex, ainsi qu'une partie du territoire agricole des communes de Bardonnex et Plan-les-Ouates. Deux secteurs de moindre superficie sont situés sur les communes de Satigny et Collonge-Bellerive.

Dans la limite des compétences qui lui sont attribuées par la loi, la Fondation peut également planifier, réaliser et exploiter les équipements à

caractère collectif associés aux serres tels que les voiries, les canaux de stockage et d'évacuation des eaux et les espaces à vocation naturelle.

2. Organisation de la Fondation

Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts de la Fondation, ses organes sont les suivants :

- a) le conseil de fondation;
- b) le comité de direction;
- c) l'organe de révision.

a) le conseil de fondation

Composition du conseil de fondation en 2010 :

- 3 représentants de l'Etat de Genève :
M^{me} Karine Salibian Kolly, M. Jean-Marc Sermet, M. Bernard Trottet;
- 2 représentants de l'association des communes genevoises :
M. Luc Malnati, M. Dinh Manh Uong;
- 2 représentants de l'union maraîchère de Genève :
M. Alexandre Cudet, M. Edouard Jaquenoud ;
- 1 représentant d'AgriGenève :
M^{me} Martine Roset ;
- 1 représentant du groupement technique horticole genevois :
M. Thierry Sandmeier (démissionnaire), remplacé par M. Jacques-Olivier Elmer.

b) le comité de direction

Le comité de direction a été désigné en 2009, de la manière suivante :

- Président : M. Dinh Manh Uong
- Vice-président : M. Alexandre Cudet
- Directrice a.i. : M^{me} Martine Roset

c) l'organe de révision

La révision de la comptabilité et des comptes annuels de la Fondation est confiée à la fiduciaire CTR-Audit & Conseils SA.

3. Activité déployée par la Fondation

L'activité de la Fondation durant l'année 2010 est décrite dans le rapport administratif annexé. Elle peut se résumer, pour l'essentiel, de la manière suivante :

- Poursuite de la mise en œuvre d'une organisation opérationnelle avec l'établissement du cahier des charges d'une future directrice ou d'un futur directeur.
- Participation aux travaux préparatoires d'élaboration du projet de développement régional (PDR). Rappelons que le PDR a l'ambition d'être la déclinaison genevoise du projet agricole d'agglomération et qu'à ce titre, il porte sur un investissement de 80 millions. L'intégration au sein du PDR d'un certain nombre d'équipements à caractère collectif planifiés dans les images directrices des zones agricoles spéciales (ZAS) doit ainsi permettre d'en assurer une part importante du financement au travers du projet de loi sur les infrastructures agricoles durables.
- Pilotage opérationnel d'une étude réalisée par le bureau ACADE, comprenant 3 volets principaux :
 - analyse prospective des disponibilités foncières au sein des ZAS;
 - accompagnement des plans localisés agricoles (PLA) en cours d'adoption et propositions de simplification des procédures;
 - propositions de prix pour les acquisitions foncières de la FZAS.
- Pilotage d'un mandat d'étude foncière dans le périmètre de Veyrier-Troinex en vue d'apprécier la faisabilité de la remise à ciel ouvert du ruisseau des Marais. Ce mandat a été confié au bureau CSD.
- Elaboration de propositions de simplification des processus d'adoption des plans localisés agricoles (PLA). En effet, l'examen des PLA en cours démontre que ces processus sont particulièrement longs et ne permettent pas de répondre à la nécessaire réactivité dont doivent faire preuve les exploitants maraîchers pour demeurer compétitifs sur les marchés. Ces propositions doivent être encore évaluées par les services concernés au sein du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI).
- Participation aux séances des PACA Saint-Julien, Plaine de l'Aire et Veyrier-Troinex.
- Participation à l'élaboration du projet de loi visant à doter la Fondation d'une indemnité annuelle de fonctionnement.

4. Situation financière

4.1 Investissements

Pour mener à bien ses missions, la Fondation bénéficie d'un transfert d'une part de crédit de deux millions provenant de la loi de renaturation de l'Aire (L 9522), octroyée à titre de compensation des emprises du projet en faveur de l'agriculture locale. La moitié de ce montant, soit une somme d'un million, a d'ores et déjà été versée par l'Etat à la Fondation. Quant au solde, il sera transféré par la suite par l'Etat soit sous forme de terrains, soit sous forme de soulte financière. Les terrains susceptibles d'être cédés à la Fondation sont ceux acquis par l'Etat dans le cadre de la renaturation de l'Aire, mais dont l'usage ne s'est pas révélé nécessaire pour la bonne exécution du projet.

En complément de ce financement, la Fondation devrait pouvoir disposer de subventions publiques fédérales et cantonales issues de la loi actuellement en cours d'élaboration et visant à permettre la réalisation d'infrastructures agricoles durables dans le cadre de la concrétisation du projet de développement régional (PDR).

4.2 Fonctionnement

Afin de permettre à la Fondation de faire face à ses dépenses de fonctionnement, le Conseil d'Etat a approuvé le 17 novembre 2010 le projet de loi visant à doter la FZAS d'une indemnité annuelle de 100 000 F pour les années 2011 à 2014. Adoptée par le Grand Conseil le 18 mars 2011, cette loi permettra à la Fondation d'engager une directrice ou un directeur à temps partiel en cours d'année et de financer les mandats d'études nécessaires à la planification des infrastructures collectives.

Il convient de relever que les charges de fonctionnement de la Fondation peuvent être également couvertes par la plus-value résultant du différentiel du prix entre l'acquisition et la revente de terrains ainsi que par un financement privé.

4.3 Comptes 2010

Le résultat du compte d'exploitation de la Fondation se solde pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 par un déficit de 31 024 F. Ce déficit correspond principalement aux charges salariales de la Fondation, aux jetons de présence des membres du conseil ainsi qu'au mandat d'étude de remise à ciel ouvert du ruisseau des Marais. Relevons par ailleurs

que l'étude confiée au bureau ACADE mentionnée sous point 3 a été intégralement financée par la direction générale de l'agriculture.

4.4 Bilan 2010

Le bilan au 31 décembre 2010 s'établi à 2 000 959 F. Ce capital comprend la somme de 1 000 621 F déposée sur le compte de la Fondation, le solde de la créance de l'Etat de 1 000 000 F et l'impôt anticipé à récupérer de 338 F.

5. Conclusions

Les principales missions de la Fondation pour les zones agricoles spéciales, qui consistent en la gestion foncière des ZAS et la réalisation d'équipements collectifs liés aux serres maraîchères, ne peuvent se concrétiser qu'à partir du moment où celle-ci dispose d'un financement adéquat et d'une organisation opérationnelle pérenne.

Tant le comité que le conseil de Fondation ont œuvré en 2010 à la réalisation de ces deux objectifs. Sur la base des résultats positifs obtenus et même si les moyens à disposition restent modestes, 2011 est une année de consolidation opérationnelle et de poursuite des études dans la perspective des premières réalisations concrètes en faveur des exploitants maraîchers concernés.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER

Annexes :

- *Rapport administratif et états financiers 2010 approuvés par le conseil de fondation*
- *Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010*

FONDATION POUR LES ZONES AGRICOLES SPECIALES

RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER 2010

Table des Matières

	Mot du Président	3
I.	But de la Fondation	4
II.	Organigramme	4-6
III.	Résumé des séances du Conseil de Fondation	6-8
IV.	Résumé des travaux du comité de la Fondation	8-9
V.	Projets ouverts en 2010	9-12
VI :	Mandats en cours	12-13
VII.	Finances et comptabilité	14
VIII.	Rapport de l'organe de contrôle	15-22

Mot du Président



En 2010, malgré l'absence du budget de fonctionnement, la Fondation pour les zones agricoles spéciales a intensifié ses efforts dans différents domaines liés à ses missions.

Dans un premier temps, elle a poursuivi sa mise en place structurelle et fonctionnelle afin de pouvoir répondre à toutes les demandes privées et officielles. Pour ce faire, la Fondation a bénéficié encore de l'aide d'un collaborateur de la commune de Confignon. Malgré le caractère « bénévole » de la Fondation, la mise en place de cette structure a permis de démontrer sa professionnalisation envers les acteurs externes.

D'autre part, grâce au soutien du Département de l'Intérieur et de la Mobilité (DIM), en particulier de la Direction Générale de l'Agriculture, la Fondation a pu initier plusieurs études foncières et formuler des propositions visant à simplifier les procédures des Plans localisés agricoles, qui sont à ce jour encore trop lourdes et trop longues pour les maraîchers-exploitants. Elle a également participé à l'élaboration du projet de développement régional des maraîchers, soutenu par la Confédération.

En même temps, le Conseil de Fondation et le comité de direction ont poursuivi leurs efforts pour faire connaître davantage la Fondation et l'importance de ses activités dans le cadre des périmètres des zones agricoles spéciales. Qu'ils soient politiques, membres des différentes administrations ou privés, la Fondation pour les zones agricoles spéciales s'est fait connaître pour qu'elle soit instituée comme opératrice primordial dans les périmètres qu'elle doit réaliser. Que ce soit à Veyrier-Troinex ou sur la Plaine de l'Aire, il a été nécessaire de discuter et connaître les propriétaires mais également de faire connaître la Fondation et son importance dans ces secteurs.

En somme, à travers les activités mentionnées, La Fondation a montré et démontré que, malgré l'absence des moyens, elle a pu entamer de grands chantiers afin de répondre à toutes les demandes.

2011 sera l'année des premières réalisations concrètes sur le terrain. Dans ce contexte, l'indemnité annuelle de CHF 100'000.-, qui fait l'objet d'un projet de loi déposé à l'automne dernier auprès du Grand Conseil, consolidera les structures organisationnelles de la Fondation et lui offrira des outils nécessaires à son fonctionnement.

Dinh Manh Uong

Président

I. Buts de la Fondation des zones agricoles spéciales

La loi concernant la constitution de la Fondation pour les zones agricoles spéciales adoptée par le Grand Conseil mentionne dans les alinéas 1 et 2 de l'article 2 de la loi les buts de la Fondation :

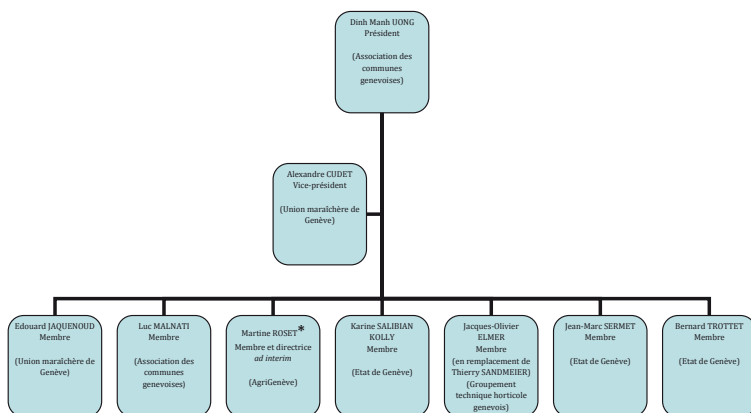
Art. 2

¹La fondation a pour but de définir, promouvoir, de développer et d'améliorer la structure foncière dans les zones agricoles spéciales, voire de réaliser et d'exploiter les équipements collectifs y relatifs.

²À cette fin, elle peut se porter acquéreur de tous terrains utiles dans les zones agricoles spéciales, ainsi qu'en zone agricole de façon à pouvoir précéder à des échanges en zone agricole spéciale.

II. Organigramme de la Fondation pour les zones agricoles spéciales au 31.12.2010

Conseil de Fondation :



* Lors de la séance d'installation, Madame Martine Roset a également été nommée directrice *ad interim* de la Fondation dans l'attente d'obtenir un budget de fonctionnement permettant

l'engagement d'un directeur. En 2010, sans budget de fonctionnement, la commune de Confignon a mis à disposition Monsieur Mario Rodriguez, secrétaire général adjoint de la commune, pour effectuer les tâches administratives et assurer le suivi des projets. Monsieur Mario Rodriguez occupe cette fonction depuis 2009. La commune facturera ses honoraires à la Fondation lorsque cette dernière aura la trésorerie nécessaire.

Comité de direction

Le comité de direction est composé de :

Monsieur Dinh Manh UONG, Président de la Fondation

Monsieur Alexandre CUDET, Vice-président de la fondation

Madame Martine ROSET, Directrice ad interim

Monsieur Mario RODRIGUEZ, chargé de projets et aide administratif et financier *ad interim*

Conseil de Fondation

Monsieur Dinh Manh UONG, Président de la Fondation

Monsieur Alexandre CUDET, Vice-président de la fondation

Madame Martine ROSET, Membre et Directrice ad interim

Edouard JAQUENOUD, Membre

Luc MALNATI, Membre

Karine SALIBIAN KOLLY, Membre

Thierry SANDMEIER, Membre jusqu'au 24.10.2010

Monsieur Jacques-Olivier ELMER, Membre depuis le 13.12.2010 en remplacement de Monsieur

Thierry SANDMEIER

Jean-Marc SERMET, Membre

Bernard TROTTET, Membre

Changement de membre

Le 24 octobre 2010, Monsieur Thierry SANDMEIER a transmis sa démission par courrier.

Conformément aux statuts, un remplaçant a été désigné par le groupement technique horticole de Genève en la personne de Monsieur Jacques-Olivier ELMER et approuvé par le Conseil de Fondation lors de sa séance du 13 décembre. Cette désignation doit encore faire l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat.

Projet de loi sur le financement de la Fondation pour les zones agricoles spéciales

Le 23 décembre 2010, le comité de direction a été auditionné par la commission du Grand Conseil de l'agriculture et de l'environnement afin de discuter sur le projet de loi accordant une indemnité annuelle de Fr. 100'000.- pour les années 2011 à 2014.

Ce projet de loi revêt une importance capitale pour la FZAS. À ce jour, les missions de la Fondation ont été réalisées de manière « bénévoles ». La Fondation manque également de la trésorerie nécessaire pour débiter concrètement certaines études et pour engager un Directeur qui puisse mener à bien toutes les tâches de la FZAS. Des recherches de solutions sont également en cours afin d'obtenir des ressources complémentaires telles que l'instauration de droits de superficie, des marges pour la revente de parcelles ou la contribution de certaines communes.

Cette trésorerie permettra au comité de direction et au Conseil de fondation d'accélérer les différentes démarches en vue de la réalisation de ses tâches principales d'opérateur foncier, d'organisateur territorial et de traitement des différentes demandes d'implantation.

III. Résumé des séances du Conseil de Fondation

Séance du 25 mars 2010

La séance du 25 mars a été dédiée à l'approbation des comptes et du rapport administratif de l'exercice 2009.

Les comptes 2009 ont présenté un montant aux charges de Fr. 10'724.-, composé des jetons de présence et d'honoraires, les recettes étant de Fr 0.--. Les montants des honoraires de l'organe de révision et du collaborateur que la commune met à disposition ont été mis en provision dans l'attente d'obtenir le financement adéquat.

Le rapport de la fiduciaire a également été porté à la connaissance des membres du Conseil qui ont pris acte de la bonne tenue des comptes et de la gestion de la Fondation. Suite à la présentation et les explications de tous ces documents, le Conseil de Fondation a approuvé à l'unanimité les comptes et le bilan de la Fondation pour l'exercice 2009.

Le rapport administratif a également été passé en revue durant cette séance puis approuvé. Des projets de règlement des Conseils de Fondation et du comité directeur ont également été présentés lors de cette séance. Toutefois le Conseil de Fondation a demandé de reporter la discussion de ces documents vu que les urgences sont dans les recherches de financement de la Fondation et dans les travaux nécessaires pour soutenir les exploitants en cours de procédure de construction de serres.

Séance du 27 mai 2010

Les discussions de la séance du 27 mai 2010 ont surtout porté sur les 'étude à mener dans les périmètres des zones agricoles spéciales (ZAS). Ces études ont été mandatées par la Direction générale de l'Agriculture (DGA). Les honoraires du bureau d'ingénieur mandaté s'élèveront à Fr. 60'000.-. La Fondation des zones agricoles spéciales a été quant à elle désignée par la DGA pilote des études. Le cahier des charges est commenté par le comité de direction. Les études qui seront menées auront une base fixe concernant la recherche des disponibilités foncières . Les mandataires devront également plancher, entre autre, sur les possibilités de simplification des procédures des Plan localisés agricoles (PLA), le prix de vente des terrains et les discussions avec les communes.

Le traitement administratif des PLA est discuté, certains membres du Conseil estimant qu'il serait nécessaire de réaliser un Plan directeur de ces zones en lieu et place des PLA. La question des images directrices sans fondements légaux est également amenée.

Après quelques modifications, le Conseil de Fondation approuve le cahier des charges. Trois bureaux seront invités à postuler pour un travail d'une durée de six mois.

Lors de cette séance, il est également soulevé la question des services de l'Etat qui n'informent ni ne consulte la Fondation lors du traitement d'un PLA. Il a été constaté le déficit de connaissance de l'existence de notre Fondation pour certains et, à contrario, des demandes de prise en charge de problématiques liées à la ZAS pour d'autres ! La FZAS est toujours comparée à la Fondation des terrains industriels (FTI), toutefois le « pouvoir » qu'on lui attribue n'est pas le même. C'est ainsi que le comité directeur a décidé d'envoyer un courrier à l'ensemble des services de l'Etat afin de mieux communiquer le rôle de notre fondation.

Le Conseil de Fondation a également décidé d'approuver le guide pour les zones agricoles spéciales rédigé par la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire.

Séance du 11 octobre 2010

Dans sa séance du 11 octobre, la FZAS a abordé quatre points : l'état des études menées dans les périmètres ZAS, le projet de loi accordant à la Fondation une indemnité annuelle de Fr. 100'000.- par année, l'approbation du budget de fonctionnement 2011 et l'approbation des priorités 2012-2016 définies dans le projet de développement régional.

Dans un premier temps, il a été annoncé qu'un courriel était parvenu à la Fondation informant de la démission de Monsieur Thierry Sandmeier. Un courrier devra suivre, tout comme la lettre du Groupement technique horticole de Genève proposant Monsieur Jacques-Olivier Elmer. Il est demandé que ces courriers soient réalisés au plus vite afin que le Conseil de Fondation puisse se prononcer lors de sa prochaine séance.

Le bureau Acade mandaté, présente les différentes démarches entamées auprès des propriétaires concernés par les ZAS afin de connaître leurs intentions de vente. Il poursuit par des propositions destinées à simplifier les procédures des Plan localisés agricoles et termine par une liste d'indicateurs déterminant le prix d'acquisition des terrains. L'ensemble des membres du Conseil estiment qu'il s'agit de démarches et de réflexions primordiales dans la mise en place concrète de ces ZAS.

Il est également présenté le rapport final du bureau chargé de l'approche foncière dans le périmètre Veyrier-Troinex. Pour mémoire, cette étude a été réalisée afin de déterminer les possibilités de réalisation des infrastructures collectives (césures bleue-verte) en lien avec une possible mise à ciel ouvert du ruisseau des Marais. Ceci en collaboration avec le service de la renaturation des cours d'eau.

Le Conseil de Fondation prend acte et approuve le cahier des charges de prestations accompagnant le projet de loi sur l'indemnité annuelle 2011-2014 qui sera déposé au Grand Conseil avant la fin de l'année 2010.

Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2011 sont approuvés par le Conseil de Fondation tout comme le plan quadriennal 2011-2014. Le budget de fonctionnement 2011 prévoit un bonni de Fr. 2'000.-. Il est notamment prévu aux charges, l'engagement d'un collaborateur durant le deuxième semestre 2011 sous réserve d'approbation par le Grand Conseil du PL de financement. Le Conseil de Fondation approuve également les priorités 2012-2016 telles qu'elles figurent dans le projet de développement régional, permettant ainsi d'obtenir des financements fédéraux et cantonaux pour la réalisation des infrastructures collectives dans les périmètres ZAS. L'année 2011 aura pour but d'étudier les possibilités de réalisation de ces projets.

Séance du 13 décembre 2010

Le Conseil de Fondation accepte la démission de Monsieur Thierry Sandmeier accepte la nomination de son successeur en la personne de Monsieur Jacques-Olivier Elmer.

Il est également informé que le comité de direction sera auditionné par la commission Environnement et Agriculture du Grand Conseil dans le cadre du projet de loi accordant une indemnité annuelle de Fr. 100'000.- pour les périodes 2011-2014.

Le bureau Acade présente l'avancement des études qu'il mène. Elles portent sur 5 volets principaux :

- Enquêtes foncières
- Instruments PLA
- Césures et gestion des eaux
- Grille du prix des terrains
- Réflexions sur le financement des prestations de la FZAS

Une discussion sur les Plans localisés agricoles (PLA), mentionne la réalisation d'un Masterplan sur les secteurs des zones agricoles spéciales, l'image directrice existante n'ayant pas de base juridique astreignante. De plus, il n'y a un déficit de projection en matière de circulation. La question d'utiliser la révision du Plan directeur cantonal pour modifier la fiche des zones agricoles spéciales est également posée. Il est proposé de légaliser l'image directrice actuelle en tant que plan d'affectation. La question de la vision intermédiaire est également abordée. Ces sujets seront approfondis en 2011.

IV. Travaux réalisés par le comité de direction

Malgré l'absence d'une direction nommée, le comité de direction a réalisé un certain nombre de tâches afin de dynamiser les activités de la FZAS :

1. Réalisation du cahier des charges du directeur-trice ;
2. Préparation et rédaction de l'annonce pour le poste précité ;
3. Etat des lieux du capital d'investissement de dotation ;
4. Bouclage des comptes 2009 ;
5. Réalisation du budget pour l'exercice 2011 ;
6. Recherche de financement pour le budget de fonctionnement ;

7. Réflexions sur une grille des prix d'achat des terrains ;
8. Suivi de l'étude d'approche foncière dans le cadre de l'aménagement de la césure verte-bleue de la ZAS Veyrier-Troinex;
9. Réflexion sur les possibilités d'accélération des procédures des Plan localisé agricole (PLA);
10. Participation aux séances des PACA Saint-Julien Plaine de l'Aire et Veyrier-Troinex ;
11. Participation au projet de développement régional ;
12. Accueil des différentes demandes et traitement de celles-ci ;
13. Concrétisation de la mise en place d'une structure provisoire ;
14. Contacts avec le Conseil d'Etat afin de faire connaître la Fondation pour les zones agricoles spéciales ;
15. Contacts avec le Conseil d'Etat pour une simplification des procédures PLA ;
16. Séances avec les services de l'Etat pour la gestion de l'eau, les transferts des parcelles dans le cadre de la renaturation de l'Aire et du versement du solde de la subvention d'investissement.

V. Projets ouverts en 2010

- Rappel des PLA en cours

Un certain nombre de PLA ont été initiés avant même la création de la Fondation pour les zones agricoles spéciales. La Fondation a pris connaissance de ces PLA en 2009 et a poursuivi la relation avec les initiateurs. Les PLA en cours sont :

1. PLA de Monsieur Jaquenoud dans le secteur des Prés de Genève ;



2. PLA de Monsieur Cudet dans le secteur de Veyrier-Troinex (réalisation de 5 ha de serres)



- *Nouveaux projets*

Mis à part le projet de Monsieur Vuillod concernant la délocalisation de son entreprise de culture bio, la Fondation a pris connaissance d'un certain nombre de projets d'exploitant qui ont approché la FZAS :

1. Monsieur Magnin a déposé une demande renseignements (DR), étape initiant un PLA, pour la construction de serres dans le secteur des Prés de Genève. Pour cela, il doit acquérir les parcelles, des négociations sont en cours.



2. Monsieur Janin souhaite une extension de serres dans le secteur sud de la Plaine de l'Aire. Ce dossier implique la mise à ciel ouvert du cours d'eau la Lissolle et la création de la césure verte-bleue le long de l'autoroute.



3. La société Datasem dans le secteur de Veyrier-Troinex prévoit également une extension de ses serres. Le projet inclus un chauffage de style cogénération. Monsieur Cudet, maraîcher voisin, est associé à cette démarche énergétique.



- *Projet de développement régional (PDR)*

Le projet de développement régional inclut un chapitre concernant les zones agricoles spéciales. Le dossier a été déposé auprès des instances fédérales à la fin de l'année 2010 par les porteurs de projets que sont l'Union maraîchère de Genève (UMG), les Laiteries réunies Genève (LRG), Agrigenève, la Fondation pour les zones agricoles spéciales et le Cercle des Agriculteurs de Genève et environs (CAG). Durant l'année 2011, des études seront menées pour vérifier la faisabilité de

ces projets. Ce PDR induit une aide financière fédérale et cantonale, évaluée selon des critères établis. Pour cela, les projets doivent répondre à un besoin collectif afin d'améliorer la rentabilité des exploitations concernées.

La Fondation a souhaité être pragmatique dans les projets à réaliser. En lieu et place de réaliser des projets collectifs dans des secteurs sans aucun projet d'exploitants, elle a décidé d'étudier la réalisation des projets collectifs en coordination avec les projets privés existants. Les projets inscrits dans le PDR sont :

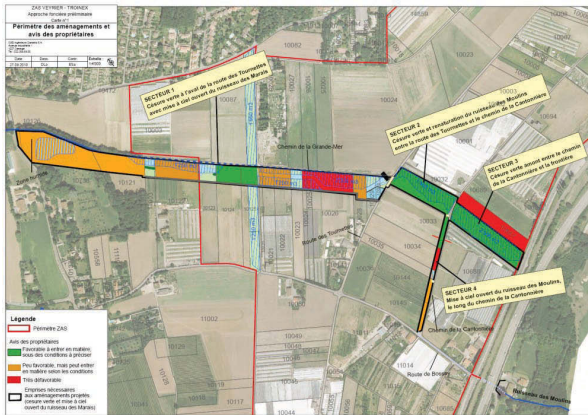
- Réalisation de la césure verte et bleue du ruisseau des marais dans le périmètre de Veyrier Troinex de manière coordonnée avec les projets de construction de serres
- Réalisation de la césure verte et bleue dans la plaine de l'Aire de manière coordonnée avec les projets de construction de serres
- Réalisation de la césure verte et bleue aux Prés de Genève de manière coordonnée avec les projets de construction de serres

VI. Mandats en cours et achevés

En 2010, la Fondation a lancé deux mandats comme mentionné dans les résumés des séances du Conseil de Fondation.

- *Approche foncière Veyrier-Troinex*

Ce mandat, réalisé par le bureau CSD, portait sur une première approche foncière dans le secteur Veyrier-Troinex afin d'évaluer les possibilités d'entrées en négociation avec les propriétaires en vue de la réalisation de la césure bleue-verte. La cartographie suivante donne les indications quant aux possibilités de négociations futures.



Etude sur les ZAS

Comme indiqué plus haut dans ce rapport, une étude générale sur les ZAS a pu être entamée par la Fondation grâce à l'aide financière de la Direction générale de l'agriculture. Ces études sont en cours.

Ce mandat est réalisé par le bureau ACADE qui a pour mission générale d'apporter un appui logistique et technique au comité de direction de la FZAS afin de lui permettre de mener à bien ses missions. Une analyse prospective des disponibilités foncières dans les ZAS est demandée. De plus, le bureau a pour mission de trouver des solutions dans le cadre des coûts d'acquisition (réalisation d'une grille de prix basée sur certains critères), identification des possibilités de droit de superficie des terrains agricoles.

Ce bureau a également la charge d'accompagner le comité de direction dans le cadre des différents PLA. De ce fait, le mandataire a analysé les procédures et proposé une série de mesures pour simplifier les procédures. En effet, il a été constaté que les PLA aboutissent au bout de 5 ans, délai trop long pour une bonne gestion d'entreprise. Compte tenu de la nouveauté de ce type d'instrument, la FZAS devra approcher les services de l'Etat avec des propositions d'amélioration.

Une réflexion concernant ces procédures est en cours au sein de la Fondation afin d'approcher le canton avec des propositions cohérentes.

VII. Finances et Comptabilité

Comptes de Fonctionnement 2010

	Budget 2010	Comptes 2010
Charges salariales	70'000.00	21'700.00
Local et support administratif et comptable	18'000.00	0.00
Organe de révision	5'000.00	3'813.00
Jetons de présence	10'000.00	4'175.00
Mandats d'études	30'000.00	6'456.00
Autre frais	0.00	6.00
TOTAL Charges	133'000.00	34'837.00
Subvention d'exploitation	133'000.00	0.00
Autres revenus	0.00	2'848.00
TOTAL Revenus	133'000.00	2'848.00
Résultat d'exercice	0.00	31'024.00

Justifications :

- Charges salariales : Ce poste correspond aux dispositions prises dans le cadre de la structure provisoire tel que décidé dans la séance du Conseil de fondation le 3 décembre 2009. Il s'agit des heures passées par le collaborateur de la commune de Confignon pour la FZAS.

Nombre d'heures : 155
 Tarif : 140.-/h
 Total : Fr. 21'700.-

- Organe de révision : Montant mis en provision en vue des travaux que réalisera la fiduciaire CTR-Audit & Conseil SA.

3. Jetons de présence : Application des tarifs des jetons de présence en vigueur fixés par le Conseil d'Etat, à savoir :

Président : Fr. 125.-/séance

Membre : Fr. 100.-/séance (les membres de la Fondation qui sont fonctionnaires de l'Etat ne touchent pas de jetons de présence)

	Nombre	Tarif / séance	Séance du Conseil de Fondation		Séances du bureau de la Fondation		Total I + II
			Nombre de séances	Total I	Nombre de séances	Total II	
Président	1	125	4	500	7	875	1375
Vice Président (membre)	1	100	3	300	7	700	1000
Directrice ad interim (membre)	1	100	4	400	7	700	1100
Membres	3	100	4	700		0	700
Total	6			1900		2275	4175



Bd des Philosophes 17
1205 Genève

Tel : +41 22 / 347.88.15
Fax : +41 22 / 347.88.17
E-mail : claude.truffer@ctr-audit.ch

**FONDATION POUR LES ZONES AGRICOLES SPECIALES,
Genève**

**Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint pour l'exercice
arrêté au 31 décembre 2010**

Genève, le 25 juillet 2011

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au Conseil de fondation de la
FONDATION DES ZONES AGRICOLES SPECIALES, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la Fondation pour les zones agricoles spéciales pour le premier exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle. De plus conformément à l'article 27 des statuts non devons contrôler l'existence d'un contrôle interne.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, aux statuts et aux normes RPC Swiss GAAP fondamentales. En revanche nous n'avons pu nous assurer de l'existence du contrôle interne qui doit encore être défini.

Nous relevons que les comptes annuels présentent un déficit au bilan de CHF 41'748.--

Genève, le 25 juillet 2011

CTR – Audit & Conseil SA



Fondation pour les zones agricoles spéciales
Genève

Index aux comptes annuels 2010

	Pages
Comptes annuels	
Bilan de la fondation	1
Compte d'exploitation de la fondation	2
Tableau des flux de trésorerie de la fondation	3
Annexe aux comptes annuels	
Principes, méthodes comptables et d'évaluation	4
Notes relatives aux comptes annuels	4
Rapport de performance	4

- 1 -

Fondation pour les zones agricoles spéciales
Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

31.12.2010 31.12.2009

ACTIF	Note	CHF	CHF
Actif circulant			
Banque BCG		1'000'621	-
Créance Etat de Genève	1	1'000'000	2'000'000
Impôt anticipé à récupérer		338	-
Total actif circulant		2'000'959	2'000'000
TOTAL ACTIF		2'000'959	2'000'000
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Créanciers		8'608	-
Passifs transitoires		34'099	10'724
Total capitaux étrangers à court terme		42'707	10'724
Capitaux étrangers à long terme			
Subvention d'investissement		2'000'000	2'000'000
Total capitaux étrangers à long terme		2'000'000	2'000'000
Capital de la fondation			
Pertes & profits :			
- Pertes & Profits reporté		-10'724	-
- Résultat de l'exercice		-31'024	-10'724
Total du capital de la fondation	2	-41'748	-10'724
TOTAL PASSIF		2'000'959	2'000'000

- 2 -

Fondation pour les zones agricoles spéciales
Genève

COMPTE D'EXPLOITATION Budget 2010 2009
pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010

PRODUITS	Note	CHF	2010	2009
Subvention cantonale de fonctionnement		133'000	-	-
Produits hors exercice	3		2'848	-
Intérêts bancaires			965	-
TOTAL DES PRODUITS		133'000	3'813	-
CHARGES				
Charges directes de projets				
Mandats d'études		30'000	6'456	-
Total des charges directes de projets		30'000	6'456	-
Frais administratifs				
Frais de personnel		70'000	21'700	1'449
Locaux et support administratif		18'000	-	-
Honoraires de révision		5'000	2'500	5'000
Jetons de présence		10'000	4'175	4'275
Frais bancaires			6	-
Total des frais administratifs		103'000	28'381	10'724
TOTAL DES CHARGES		133'000	34'837	10'724
RESULTAT DE L'EXERCICE		-	-31'024	-10'724

- 3 -

Fondation pour les zones agricoles spéciales
Genève

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE POUR L'EXERCICE 2010	2010	2009
Méthode directe	CHF	CHF
Produits financiers	627	
Charges financières	-6	
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	621	-
Néant		
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-	-
Encaissement partiel subvention d'investissement	1'000'000	
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	1'000'000	-
+ Augmentation / - Diminution de la trésorerie	1'000'621	-
Trésorerie		
A l'ouverture de l'exercice		
Banque	-	-
A la clôture de l'exercice		
Banque	1'000'621	-
+ Augmentation / - Diminution de la trésorerie	1'000'621	-

Fondation pour les zones agricoles spéciales
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

A PRINCIPES, METHODES COMPTABLES ET EVALUATION

Référentiel comptable

Dispositions légales CO, CC, LGAF, LIAF,

Prescriptions particulières Principes comptables SWISS-GAAP RPC fondamentales
Application de la directive transversale de l'Etat de Genève
"Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées"

Comptabilisation Les charges et produits sont comptabilisés selon le principe de l'échéance.

Evaluations Les actifs et passifs de la fondation sont évalués selon le principe des coûts historiques.

Analyse des risques Une analyse des risques sera entreprise au début de l'activité de la fondation. Elle fera l'objet d'un document interne qui sera annuellement mis à jour. Les mesures visant à limiter ces risques seront adaptées en conséquence.

B NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

	2010	2009
	CHF	CHF
1 Créance Etat de Genève		
Solde subvention d'investissement à recevoir	1'000'000	2'000'000
2 Tableau de variation du capital		
<i>Perte & Profits reportés</i>	-10'724	-
<i>Perte de l'exercice</i>	-31'024	-10'724
Capital de la fondation au 31 décembre 2010	-41'748	-10'724
2 Produits hors exercices		
Honoraires de révision 2009 trop provisionnés	2'848	-

C RAPPORT DE PERFORMANCE

ORGANISATION

Adresse Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS)
pa Commune de Confignon
Chemin de Mouriaz 2
1232 Confignon

Fondation pour les zones agricoles spéciales
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

Forme juridique	Fondation de droit public, non inscrite au SSF
But	Définir, promouvoir développer et améliorer la structure foncière dans les zones agricoles spéciales, voire de réaliser et d'exploiter les équipements collectifs y relatifs.
Fiscalité	La fondation est au bénéfice d'une exonération fiscale
Activités 2009	La Fondation n'a pas encore débuté son activité.

Conseil de fondation

Comité de direction	Dinh Manh UONG, Confignon - président Alexandre CUDET - Vice-président Martine ROSET - Directrice ad interim Mario RODRIGUEZ - Chargé de projets et aide administratif
---------------------	---

Membres	Edouard JACQUENOUD Luc MALNATI Karine SALIBIAN KOLLY Thierry SANDMEIER (démissionnaire au 24 octobre 2010) Jean-Marc SERMET Bernard TROTTEZ Jaques-Oliver ELMER (en remplacement de M. Thierry SANDMEIER)
---------	---

signature collective à deux du président avec le vice-président

Autres personnes habilitées à signer : Directeur / Directrice

Martine ROSET - Directrice ad interim

signature collective à deux avec le président ou vice-président

Organe de contrôle	CTR - Audit & Conseil SA Bd des Philosophes 17 1205 Genève
---------------------------	--

Premier contrôle : exercice 2009

ANALYSE DE PERFORMANCE

Ce point n'est pas applicable l'activité n'ayant pas véritablement débuté.